
APPEL A PROJETS NATIONAL

Design actif Urban tennis 2025



ENJEUX ET OBJECTIFS

Forte de sa volonté de sensibiliser et de rendre le tennis accessible, depuis 2022, la Fédération Française de Tennis (FFT), en lien avec les collectivités, installe des terrains permanents d'Urban tennis dans toute la France. Le premier terrain a été créé en novembre 2022 par Caroline Derveaux au sein du collège Hector Berlioz dans le XVII^e arrondissement de Paris.

Dans des cours de collèges, en maison d'arrêt, en milieu rural ou urbain, 15 zones de jeu d'Urban tennis ont été créées sur le territoire français à ce jour (Corbeilles-en-Gâtinais, Issoire, Les Mées, Limoges, Paris 12, Paris 13, Paris 14, Paris 15 et Paris 18).

La FFT a pour ambition de déployer, courant 2025, 10 nouvelles zones de jeu permanentes d'Urban tennis à travers la France dans le cadre d'un projet visant à rendre le tennis plus accessible à tous. L'objectif principal est d'offrir une pratique gratuite et ouverte à tous, quels que soient l'âge, le niveau, l'origine ou le milieu social des pratiquants. Ces espaces seront des lieux de convivialité et de partage, permettant à chacun, de manière autonome ou en groupe, de découvrir et de pratiquer le tennis dans des conditions modernes et adaptées à l'environnement urbain.

Au-delà de l'aspect sportif, la FFT souhaite renforcer les valeurs d'inclusion et de mixité à travers ce projet. Les zones de jeu permanentes seront conçues pour accueillir une grande diversité de publics en encourageant une pratique sans barrières et en favorisant l'intégration de tous. Ce projet ambitieux vise ainsi à démocratiser l'accès au tennis, à lutter contre les inégalités d'accès à la pratique sportive et à créer des espaces où la rencontre et l'échange entre les pratiquants de différentes cultures et origines sont encouragés. Ce projet participe ainsi activement à l'essor du tennis comme sport populaire et inclusif, accessible à toute la population, partout en France.

1

DESCRIPTION DE L'APPEL A PROJETS

L'appel à projets lancé par la Fédération Française de Tennis vise à créer des zones de jeu permanentes d'Urban tennis dans divers lieux publics, accessibles à tous. Ces zones de jeu peuvent revêtir différentes formes et tailles en fonction des contraintes de l'espace disponible. Les formats de terrain possibles sont les suivants :

- terrain de 6x12 m avec tracé de tennis, nécessitant un espace de 10x16 m ;
- terrain de 3x6 m sans tracé de tennis, nécessitant un espace de 5x9 m ;
- mur de 4x6 m, avec la ligne du filet à 1,10 m, nécessitant un recul de 6 m.

Les zones de jeu peuvent être aménagées dans une large gamme de lieux publics, tels que :

- sur une place ;
- dans un parc public ;
- dans une rue fermée à la circulation ;
- au sein d'un complexe sportif ;
- dans une cour d'école ouverte au public le week-end et pendant les vacances scolaires.

Tous ces espaces doivent être conçus sur un revêtement dur et lisse qui devra être nettoyé avant l'intervention de l'artiste pour la création du design graffé. La réalisation d'une zone de jeu prend environ deux jours, suivi d'un délai de séchage de deux jours avant son ouverture au public.

L'accès à ces espaces de jeu est libre et gratuit. Les pratiquants n'auront qu'à amener leur propre matériel ou, selon les possibilités liées au site, pourront emprunter des équipements sur place. Cette initiative est conçue pour être accessible à une large diversité de publics : enfants, adultes, personnes âgées, filles, garçons et personnes en situation de handicap. L'objectif est de rendre la pratique du tennis universelle, ouverte à toutes et tous, tout en créant des lieux conviviaux, inclusifs et adaptés à chacun, quel que soit son âge, son sexe ou ses capacités physiques.

2

LES PORTEURS DE PROJETS ELIGIBLES

Toutes les collectivités territoriales, qu'il s'agisse de communes, d'intercommunalités, de départements ou de régions, sont éligibles pour répondre à l'appel à projets lancé par la Fédération Française de Tennis. Cet appel vise à encourager les collectivités à s'impliquer dans le développement de l'Urban tennis, en mettant en place des zones de jeu permanentes accessibles à tous. Que ce soit dans les grandes agglomérations ou dans des zones rurales, chaque collectivité peut soumettre un projet en fonction de ses spécificités locales, de ses besoins et de ses objectifs en matière d'aménagement urbain, de sport et d'inclusion sociale.

3

CRITERES DE SELECTION

Les candidatures seront étudiées sur la base des critères suivants (par ordre d'importance, 1 étant le plus important) :

1. lieu désigné (l'espace doit être passant, visible et facile d'accès)
2. état de la surface (celle-ci doit être lisse et plane, prête à la réalisation du terrain)
3. proximité avec un club de tennis, une association sportive ou un établissement scolaire prêt à activer la zone de jeu
4. calendrier (période de réalisation prévisionnelle)
5. proposition d'artistes ou d'associations d'artistes locales

4

JURY

La totalité des candidatures pour cet appel à projets sera étudiée par le service Urban tennis de la Fédération Française de Tennis au regard des critères de sélection présentés dans la section précédente. A titre indicatif, le jury comportera notamment :

- la Vice-Présidente en charge de l'intégrité, de l'inclusion, et de la RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) ;
- la directrice développement des pratiques, de la compétition et de l'inclusion ;
- le responsable département urban tennis, design actif & pickleball ;
- le chargé de mission urban tennis.

5

FINANCEMENT DU PROJET

Dans le cadre de cet appel à projets, la Fédération Française de Tennis prend en charge les coûts associés ci-dessous :

La prise en charge de la prestation de l'artiste :

- création du design unique qui habillera la zone de jeu et apportera une dimension esthétique
- droits de l'œuvre réalisée : la rémunération des droits liés à l'œuvre artistique
- réalisation du terrain : réalisation de l'œuvre sur le revêtement urbain et matériel nécessaire

Le don de matériel nécessaire à la pratique :

- 1 filet amovible
- 6 raquettes
- 12 balles en mousse

Ainsi, toutes les dépenses relatives à la création de l'œuvre, à l'achat du matériel de base et à l'intervention artistique seront prises en charge par la FFT.

6

PIECES JUSTIFICATIVES A TRANSMETTRE

- Formulaire de candidature complété (Jotform OU retourner par courrier l'annexe 2 complétée)
- Photo(s) et tout document justifiant du ou des lieu(x) envisagé(s) pour le projet (emplacement, superficie disponible, dimensions de la zone de jeu...)

Facultatifs :

- Lettre(s) de soutien du/des club(s) de tennis de proximité, d'une association ou d'un établissement scolaire
- Calendrier prévisionnel de réalisation détaillé
- Maquette(s) ou esquisse(s) du design proposé
- Tout autre document utile à la bonne compréhension du projet

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

7

COMMUNICATION

Il revient aux parties prenantes locales de promouvoir l'initiative et d'utiliser leurs réseaux pour faire connaître la création de la zone de jeu Urban tennis. Chaque collectivité est encouragée à mobiliser ses canaux de communication, qu'il s'agisse de ses réseaux sociaux, de ses sites Internet, de ses affichages dans les lieux publics ou de la presse locale pour informer la population de l'ouverture de l'espace de jeu et de ses avantages pour la communauté.

En outre, il est possible de prévoir un événement inaugural à la fin de la réalisation du projet, en présence de toutes les parties prenantes. Cet événement inaugural sera à la charge des municipalités.

8

SUIVI DES PROJETS RETENUS

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, toutes les relations entre les différentes parties prenantes seront coordonnées et assurées par le service Urban tennis de la Fédération Française de Tennis. La FFT sera le principal interlocuteur pour garantir le bon déroulement de l'ensemble des étapes, depuis la conception jusqu'à la réalisation de la zone de jeu. Toutefois, la collectivité locale sera pleinement intégrée tout au long du processus, notamment pour valider les choix d'aménagement, le design artistique et les étapes de la mise en œuvre.

Il est important de noter que la collectivité n'aura aucune avance financière à effectuer. Tous les coûts liés à la création du design actif seront pris en charge par la Fédération Française de Tennis.

<p>Ouverture de l'appel à projets</p>	<p>Vendredi 31 janvier 2025</p> <p>Téléchargement du dossier sur : https://andes.fr ou sur https://www.fft.fr</p>
<p>Dépôt des candidatures</p>	<p>Jusqu'au vendredi 14 mars 2025</p> <p>Le dossier devra contenir les informations mentionnées au chapitre 6 "Pièces justificatives à transmettre". Seuls les dossiers complets seront examinés.</p> <p>Le dossier de candidature doit être transmis via le formulaire Jotform (https://form.jotform.com/250211688131045) ou par courrier au 89, rue Escudier 92100 Boulogne-Billancourt.</p> <p>Un mail faisant office d'accusé de réception sera envoyé pour chaque candidature.</p> <p>Pour tout complément d'information : urbantennis@fft.fr</p>
<p>Sélection des projets</p>	<p>Vendredi 28 mars 2025</p> <p>Le jury sélectionnera les projets les plus pertinents selon les critères de sélection donnés. Annonce des projets retenus par mail et communication sur le site Internet de la Fédération Française de Tennis : https://www.fft.fr</p>

CALENDRIER

Validation/repérage des emplacements des zones de jeu	<p>Il conviendra d'organiser une visite sur site afin de s'assurer de la fiabilité de l'emplacement.</p>
Sélection des artistes et des œuvres	<p>La Fédération Française de Tennis, en concertation avec le porteur de projet, sélectionnera un artiste ou une association d'artistes pour le projet.</p> <p>Ce(s) dernier(s) devront transmettre au minimum 3 propositions de visuel pour la zone de jeu. Le visuel final sera sélectionné par la FFT et le porteur de projet.</p> <p>Un contrat de prestation de services sera signé entre la FFT et l'artiste ; le contrat sera proposé par la Fédération Française de Tennis.</p>
Réalisation des zones de jeu	<p>Après validation de l'œuvre par toutes les parties, il conviendra de programmer la réalisation de l'œuvre (2 jours de réalisation, 2 jours de séchage).</p> <p>La réalisation pourra être reportée en cas de prévisions météorologiques inadaptées.</p>
Inauguration	<p>Si souhaité, le porteur de projet peut organiser une inauguration de la zone de jeu.</p>



Sylvie Rozette, vice-présidente de Limoges Métropole, adjointe au maire de Limoges, en charge des sports et de la promotion de l'activité physique auprès de la jeunesse

« L'Urban tennis répond aux nouveaux enjeux de société tels que l'inclusion et la mixité, ainsi qu'aux nouveaux modes de consommation. Cela faisait donc particulièrement sens d'intégrer cette discipline en cœur de ville et au sein de la maison d'arrêt en y associant des acteurs locaux via le collectif Evart pour réaliser le design.

Concernant le terrain au sein de la maison d'arrêt, cela a été rendu possible par de très bonnes relations entretenues entre la Ville, le directeur de l'établissement et la FFT. Sans révolutionner la prison, cela permet de donner un peu de baume au cœur.

Pour celui situé au square des Emailleurs, l'idée est de participer au dynamisme de l'espace public en contribuant à la démocratisation de la pratique sportive et tout particulièrement celle du tennis, facilitant ainsi un lien naturel entre la pratique libre et les clubs. »



Annexe 1 : design actif Urban tennis en images



Annexe 2 : formulaire de candidature

Informations sur le porteur de projet

Nom de l'organisme ou raison sociale :

Nom, prénom et titre du responsable du projet :

Adresse de l'organisme :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

Description du projet

Lieu de réalisation du projet :

Type de zone de jeu souhaitée et dimensions :

Dimensions de l'espace disponible :

Artiste ou association d'artistes proposée : (facultatif)

Annexe 2 : formulaire de candidature

Détails du site proposé

Accessibilité et visibilité du site : (décrivez en quoi le site proposé est passant, visible et facilement accessible)

Etat de la surface : (précisez l'état actuel du site et sa préparation pour l'installation du projet)

Calendrier prévisionnel du projet

Date de début des travaux :

Date d'inauguration : (si souhaitée)

Garantie de mise en oeuvre

Engagement concernant l'achèvement du projet d'ici juin 2025 :

- Oui, je m'engage à respecter ce délai
- Non, je ne peux pas garantir ce délai (précisez pourquoi)

Annexe 2 : formulaire de candidature

Documents à joindre (formats .pdf, .png ou .jpg)

Obligatoires :

- Formulaire de candidature complété
- Photos et tout document justifiant du lieu envisagé pour le projet (emplacement, superficie disponible, dimensions de la zone de jeu...)
- Calendrier prévisionnel de réalisation détaillé

Facultatifs :

- Lettre de soutien du/des club(s) de tennis de proximité
- Maquettes ou esquisses du design proposé
- Tout document utile à la bonne compréhension du projet

Déclaration sur l'honneur

Je, soussigné(e), certifie que les informations fournies dans ce formulaire sont complètes et exactes. Je m'engage à respecter les engagements pris dans le cadre de cet appel à projets et à fournir tous les documents nécessaires à l'évaluation de ma candidature.

Date de soumission du dossier :

Nom et prénom du responsable :

Signature :